Image not found or type unknown

Achat bien après séparation

Par **itisgood**, le **03/07/2009** à **18:21**

Bonjour,
Je suis actuellement séparé depuis bientôt 5 ans.
Depuis chaqu'un de nous a refait sa vie mais nous n'avons pas encore divorcé (en effet, nous attendons de vendre la maison commune pour divorcer).
Ma question est:
Mon actuelle compagne et moi avons décidé d'acheter un appartement; est-ce que cela rentrera dans les comptes lors du divorce, quelles précautions prendre, etc, ...).
Je vous remercie d'avance pour vos réponses

Par **patinette**, le **06/07/2009** à **15:05**

bonjour,

votre situation est dangereuse, vous devriez pour que tout soit clair être divorcé, de vous mettre d'accord sur la liquidation des biens.

Actuellement au nom de la loi vous êtes mariés et responsables des dettes l'un envers l'autre.

Par **itisgood**, le **06/07/2009** à **20:44**

merci beaucoup pour ton conseil

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés